

Image not found or type unknown



Qui finance ma formation si je démissionne pendant un cif?

Par **Pitichou33**, le **19/05/2008** à **20:25**

Bonjour, rn rn Je monte actuellement mon dossier pour obtenir un CIF et suivre une formation sur 18 mois, à temps partiel. Si ma demande de financement est accordée et que je réussis mon concours d'entrée à l'école, j'envisage de changer d'emploi pendant mon congé. J'ai lu à peu près partout qu'un salarié en CIF CDI a le droit de démissionner. rn Mais qu'advient-il du financement de la formation entamée? rn Est-ce l'OPACIF du 1er employeur qui maintient sa prise en charge? rn Y a t-il une nouvelle demande à formuler au près de l'OPACIF du nouvel employeur? rn Ou bien est-ce que le coût de la formation revient entièrement à ma charge? rn rn Merci d'avance pour votre réponse!